

## Règlement du contrôle des compétences du C2i-niveau 1 proposé aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année Grade Licence

**Année 2016/2017**

### *Article 1/ Présentation*

Le C2i (certificat informatique et internet) est une certification destinée aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année Grade Licence qui souhaitent valoriser leurs compétences numériques.

Il s'appuie sur un référentiel national défini par la Circulaire du 9 juin 2011 publiée au BO ESR n°28 du 14 juillet 2011. Le référentiel comporte cinq domaines :

**Domaine D1 : Environnement numérique – Bonnes pratiques**

**Domaine D2 : Ethique et réglementation**

**Domaine D3 : Documents numériques**

**Domaine D4 : Recherche documentaire**

**Domaine D5 : Travail en collaboratif**

### *Article 2 / Modalités de la validation du C2i*

Conformément à la Circulaire du 9 juin 2011, le candidat doit valider séparément les cinq domaines du référentiel. Il n'y a pas de compensation entre les domaines mais capitalisation des domaines.

La validation de chaque domaine suppose :

- la validation de toutes les compétences numériques attachées au domaine (note de domaine supérieure ou égale à 10),
- une épreuve de QCM à laquelle le candidat doit obtenir un score supérieur à la moyenne.

Les domaines validés et les notes de domaine supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquis.

### *Article 3 / Validation des compétences - Notes de domaine*

Pour les étudiants de la 1<sup>ère</sup> année Grade Licence, les compétences dans un domaine seront validées lorsque l'étudiant aura obtenu une note supérieure ou égale à 10 à la note de domaine du domaine considéré.

D1 – Environnement numérique, D4 – Recherche documentaire et D5 – Travail collaboratif : La note de domaine pour chacun de ces domaines est la moyenne des notes des travaux demandés aux étudiants (exercices d'application, recherches, présentations, études de cas) au cours de la formation. Cette note tiendra compte de l'assiduité et de la participation active de l'étudiant aux différents ateliers.

D2 – Ethique et réglementation : La note de domaine du domaine D2 est la note du cours de « Droit du Numérique » organisé pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année Grade Licence candidats au C2i. Cette note s'appuie sur les travaux réalisés par les étudiants pour préparer le mémoire « Droit et Technologies Numériques ».

D3 – Documents numériques : La note de domaine du domaine D3 est la moyenne pondérée (0,75 NM + 0,25 NE) où :

- NM est la note du mémoire « Droit et Technologies Numériques »,
- NE est la note du bloc « Tableur » de l'UE « Outils en informatique » du 2<sup>nd</sup> semestre.

#### *Article 4 / QCM*

Conformément à la Circulaire du 9 juin 2011, l'épreuve de QCM comporte 60 questions (12 questions par domaine), sa durée est de 45 minutes. Les questions sont choisies dans une base nationale. L'évaluation du score est faite domaine par domaine. L'épreuve de QCM sera organisée à la fin du second semestre de l'année universitaire en cours.

#### *Article 5 / Certification - Jury*

La réussite à l'ensemble des épreuves : validation des compétences et QCM, permettra l'attribution par le jury d'établissement du certificat C2i.

Le jury du C2i niveau 1 se tiendra après les jurys de deuxième session.

Pour les étudiants qui n'ont pas validé la totalité du C2i, le jury établit pour chaque candidat la liste des domaines acquis et propose des modalités de rattrapage.

#### *Article 6/ Règles Particulières*

##### **1-Etudiant redoublant en 1<sup>ère</sup> année Grade Licence et n'ayant pas validé le C2i**

En cas d'échec au C2i, l'étudiant peut s'inscrire au C2i pour l'année universitaire en cours et repasser les domaines non acquis.

Les modalités de contrôle de compétences qui lui seront appliquées sont celles de l'année en cours.

##### **2-Etudiant inscrit en Licence (hors la première année)**

Tout étudiant inscrit en Licence peut demander à être inscrit à la préparation au C2i au titre de l'année en cours.

Les modalités de contrôle de compétences qui lui sera appliquées sont celles de l'année en cours. Les étudiants inscrits au C2i au titre d'une année antérieure conservent le bénéfice des notes et/ou domaines déjà acquis.

Dans les deux cas, pour que leur inscription soit effective, l'étudiant demandera au responsable de la formation d'établir la liste des enseignements et des activités qu'il doit valider.